



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Liban

Question écrite n° 97596

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur la protection de l'espace aérien de la République du Liban. Le Liban doit faire face à la menace militaire d'Israël, mais son armée est insuffisamment équipée. Elle ne comporte ni avions de chasse ni bombardiers, ce qui la rend inapte à protéger son espace aérien face aux incursions d'Israël. Le Parlement a récemment approuvé un accord relatif à la coopération dans le domaine de la défense entre les gouvernements français et libanais, signé le 20 novembre 2008. Cet accord porte sur des éléments de coopération militaire comme la formation et l'équipement des forces libanaises. Des échanges de vues sur les questions de défense et de sécurité sont classiquement prévus. Dans ce cadre, et, dans l'optique de renforcer la souveraineté du Liban, il lui demande s'il compte sensibiliser le gouvernement libanais à la nécessité de protéger son espace aérien et s'il compte favoriser la vente des matériels militaires français dans cette optique.

Texte de la réponse

La France est activement engagée dans une coopération militaire avec le Liban, visant à contribuer au renforcement de l'indépendance et à la consolidation de la souveraineté de ce pays. Cette coopération trouve son expression dans le soutien que la France apporte aux forces armées libanaises (FAL), tant dans le domaine de la formation que dans celui de la participation à l'équipement de son armée. À ce titre, dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (dont notamment la résolution 1701 du 11 août 2006), la France a décidé la cession d'une centaine de missiles antichar HOT destinés à l'armement des hélicoptères Gazelle en dotation au sein des FAL. Cette opération a été suspendue en raison des incertitudes politiques, tenant notamment au respect du mandat du tribunal spécial pour le Liban. Cette action, à l'instar de celles menées par nombre de nos alliés au Liban en coordination avec la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), permet non seulement de répondre avec efficacité aux besoins d'équipement des FAL, mais concrétise également l'engagement soutenu de la France dans le maintien d'une armée libanaise forte, pilier d'une unité nationale conservée. Pour autant, la France entend respecter la pleine souveraineté du Liban en veillant à ne pas s'ingérer dans les priorités stratégiques définies par les autorités libanaises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97596

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 107

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2277